

« AIDE MANUELS SCOLAIRES »



Pour l'année scolaire 2023/2024, Votre enfant bénéficie d'un financement accessible que par le biais du Pass'Région.

Procédure pour créer et activer le Pass'Région :

Se rendre à l'adresse internet suivante :

<https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/Beneficiaire/Views/Accueil.aspx>

- **Renseigner une adresse mail valide pour activer le compte bénéficiaire** grâce au lien qui vous sera envoyé sur votre boîte mail.
 - Renseigner le bon code filière pour les secondes : seconde enseignement général et technologique, code 1.

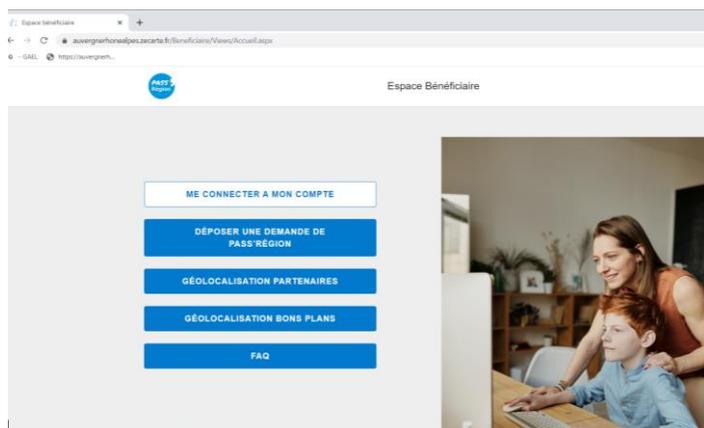
Si votre enfant possède déjà un Pass'Région mais que son code personnel a été oublié, vous pouvez le réinitialiser via l'espace bénéficiaire du Pass'Région (cf. Doc joint).

Dans le cas où vous ne procéderiez pas à ces démarches, nous serions dans l'impossibilité de fournir les manuels scolaires.

Réinitialisation du code personnel

1. Connectez-vous sur votre espace bénéficiaire

<https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/Beneficiaire/Views/Accueil.aspx>



2. Si vous avez oublié le mot de passe, cliquez sur mot de passe oublié. Vous allez recevoir un Mail qui vous indiquera la procédure à suivre pour recréer un nouveau mot de passe.

<https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr/Beneficiaire/RecuperationPass.aspx>



3. Une fois le mot de passe créé, connectez-vous sur votre compte Pass'Région et suivez les étapes pour créer votre code personnel à 4 chiffres.

- A. Cliquez sur Pass'Région
- B. Puis sur mes cartes
- C. Ensuite sur « DEFINIR »

